

Réservé - identification du dossier

n° dossier travailleur R.W.



Réservé - identification de la demande

date réception

n° demande

SPW ECONOMIE, EMPLOI et RECHERCHE
DEPARTEMENT DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
Direction de l'Emploi et des Permis de travail

PLACE DE LA WALLONIE, 1 – bâtiment 2 - 4^{ème} étage - 5100 JAMBES
TEL +32 -(0)81 33 43 92 FAX +32 -(0)81 33 43 22
permisdetravail@spw.wallonie.be N°VERT (infos générales) 1718
Formulaires et informations sur le site web : <https://emploi.wallonie.be>

DEMANDE DE PERMIS UNIQUE POUR UNE DUREE ILLIMITEE

A remplir en caractères d'imprimerie par le travailleur étranger domicilié en Région wallonne qui a droit au permis à durée illimitée et à transmettre à la Direction de l'Emploi et des Permis de travail.

Je soussigné(e)

Nom Prénom

Sexe Né(e) le à nationalité

N° de registre national Célibataire – Marié(e) - Autre

Domicilié(e) rue n°

code postal localité

N° tél Email

Actuellement porteur(r)(se) du document de séjour (type) valable du au

sollicite le Ministre wallon compétent en matière d'emploi de me délivrer un permis unique pour travailleur étranger hors Union Européenne pour une durée illimitée.

Au 1^{er} janvier 2020, la Belgique est liée par des conventions ou des accords internationaux en matière d'occupation de travailleurs ressortissants des pays suivants : **Algérie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Macédoine, Maroc, Monténégro, Serbie, Tunisie, Turquie.**

Je justifie, sur une période maximale de 10 ans de séjour légal et ininterrompu précédant immédiatement la demande de :

- QUATRE ANNEES DE TRAVAIL COUVERTES PAR PERMIS B OU PERMIS UNIQUE AUX FINS DE TRAVAIL** : Je ne suis pas ressortissant(e) d'un de ces pays (voir ci-dessus).
- TROIS ANNEES DE TRAVAIL COUVERTES PAR PERMIS B OU PERMIS UNIQUE AUX FINS DE TRAVAIL** : Je suis ressortissant(e) d'un de ces pays (voir ci-dessus).
- TROIS ANNEES DE TRAVAIL COUVERTES PAR PERMIS B OU PERMIS UNIQUE AUX FINS DE TRAVAIL** : Je ne suis pas ressortissant(e) d'un de ces pays (voir ci-dessus). Mon conjoint et/ou mes enfants séjournent légalement avec moi en Belgique.
- DEUX ANNEES DE TRAVAIL COUVERTES PAR PERMIS B OU PERMIS UNIQUE AUX FINS DE TRAVAIL** : Je suis ressortissant(e) d'un de ces pays (voir ci-dessus). Mon conjoint et/ou mes enfants séjournent légalement avec moi en Belgique.
- TRAVAIL PENDANT UNE PERIODE ININTERROMPUE DE 12 MOIS SOUS PERMIS B OU PERMIS UNIQUE AUX FINS DE TRAVAIL** : J'AI OBTENU LE STATUT DE RESIDENT DE LONGUE DUREE DANS UN AUTRE ETAT MEMBRE DE L'UNION EUROPEENNE EN VERTU D'UNE LEGISLATION OU REGLEMENTATION TRANSPOSANT LA DIRECTIVE 2003/109/CE RELATIVE AU STATUT DES RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS RESIDENTS DE LONGUE DUREE.

Attention, voir au verso les documents à joindre à votre demande.

Signature du demandeur

date signature

DOCUMENTS A JOINDRE A VOTRE DEMANDE

- La photocopie de votre document de séjour en cours de validité (recto-verso) ;
- La copie de votre passeport en cours de validité ;
- Une preuve d'assurance médicale (mutuelle) pour vous et les membres de votre famille ;
- La photocopie de tous vos permis de travail B et de tous vos titres de séjour accordés à des fins de travail par la Région de Bruxelles-Capitale, par la Région flamande ou la Communauté Germanophone ;
- La photocopies de vos fiches de paie pour le période du dernier permis de travail ou permis unique ;
- La copie du contrat de travail en cours ou, à défaut, de tout document prouvant les moyens de subsistance suffisants du ressortissant de pays tiers, et ce, conformément à l'article 61/25-6, § 1^{er}, 2° de la Loi du 15 décembre 1980 ;
- Le cas échéant, la copie de la carte de « résident de longue durée » dans un autre état membre de l'Union européenne.